

Allopurinol

Substance active

Important à savoir

- L'allopurinol ne **soulage pas une crise de goutte**, mais **empêche** son apparition.
- Ce traitement ne **doit pas être débuté pendant une crise de goutte**.

Quel est l'effet de ce médicament et à quoi sert-il ?

Les médicaments contenant la substance active allopurinol sont des **médicaments contre la goutte**. Ils empêchent la **formation d'acide urique**.

Votre médecin peut vous prescrire de l'allopurinol pour **éviter les crises de goutte ou d'autres complications liées à un excès d'acide urique dans le sang**.

Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? Sous quelles formes peut-il être administré ?

Pour voir la liste de tous les médicaments associés à cette fiche, visitez [PharmaInfo.be](https://pharma.info.be).

Cette liste contient tous les médicaments avec d'allopurinol. Cliquez sur le nom du médicament pour savoir quelle quantité d'allopurinol il contient et sous quelle forme il est administré. Vous trouverez également la notice, des informations sur le prix, le remboursement et la nécessité d'une prescription médicale.

Lisez la notice pour tout savoir sur votre médicament, notamment sur sa composition ou sur les allergies possibles.

Comment prendre ce médicament : En quelle quantité ? À quel moment ? Pendant combien de temps ?

Quelle quantité de ce médicament dois-je prendre ?

Consultez l'**étiquette du pharmacien** pour savoir quelle dose prendre et combien de fois par jour. Sur cette étiquette, vous pouvez lire ce que le **médecin a prescrit**. Si l'information ne figure pas sur l'étiquette et qu'elle ne vous a pas non plus été communiquée lors de votre consultation chez le médecin, il est préférable de d'abord demander **conseil à votre médecin ou à votre pharmacien** ou de lire la **notice**.

Le traitement débutera par une faible dose. Votre médecin augmentera ensuite progressivement les doses.

Vous **ne devez pas prendre plus de 600 mg (milligrammes) par jour** (24 heures), en une à deux prises par jour. Cette dose maximale s'applique à un adulte moyen.

À quel moment dois-je prendre ce médicament ?

Prenez l'allopurinol **juste après le repas** afin de réduire les risques de troubles gastro-intestinaux. **Buvez beaucoup** pendant votre traitement à l'allopurinol (2 à 3 litres d'eau par jour).

Consultez l'**étiquette du pharmacien** pour savoir à quel moment et combien de fois par jour vous devez prendre l'allopurinol.

Pendant combien de temps puis-je utiliser ce médicament ?

Demandez à votre médecin pendant combien de temps vous devez prendre l'allopurinol.

Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tout médicament, ce médicament peut avoir des effets indésirables, bien qu'ils ne surviennent pas systématiquement

chez tout le monde.

Les effets indésirables les plus fréquents lors de la prise d'allopurinol sont les suivants :

Fréquent (jusqu'à 1 personne sur 10)

- augmentation des hormones thyroïdiennes dans le sang ;
- réactions sur la peau.

Parfois (jusqu'à 1 personne sur 100)

- diarrhée, nausées, vomissements ;
- augmentation des enzymes hépatiques dans le sang, inflammation du foie.

Il existe d'autres effets indésirables moins fréquents. La liste complète figure dans la notice du médicament concerné. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Contactez votre médecin ou votre pharmacien si vous ressentez des effets indésirables, même s'ils ne sont pas mentionnés dans la notice. Vous pouvez également [signaler des effets indésirables directement à l'AFMPS](#).

Puis-je arrêter de prendre ce médicament ?

Non, vous ne pouvez pas arrêter le traitement par l'allopurinol sans avis médical.

Que dois-je faire si j'ai oublié une dose ou si j'ai pris une quantité trop importante de ce médicament ?

Que dois-je faire si j'ai oublié une dose ?

Prenez l'allopurinol **dès que possible**, ou attendre l'heure de prise suivante s'il est presque l'heure de la dose suivante.

Ne prenez **jamais de double dose** d'allopurinol pour compenser une dose oubliée.

Que se passe-t-il si j'ai pris une quantité trop importante de ce médicament ?

Contactez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien ou appelez le Centre Antipoisons (070 245 245).

Vous ressentez:

- des nausées ;
- des vomissements ;
- des diarrhées ;
- vous avez des vertiges ;
- des réactions cutanées ;
- de la fièvre ;
- votre foie s'enflamme ;
- vos reins fonctionnent moins bien.

Puis-je conduire un véhicule ? Puis-je consommer de l'alcool ? Puis je manger ce que je souhaite ?

Puis-je conduire un véhicule ou utiliser des machines si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez conduire un véhicule ou utiliser des machines pendant que vous prenez de l'allopurinol.

Puis-je consommer de l'alcool si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez consommer de l'alcool si vous prenez de l'allopurinol.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alcool sur l'allopurinol.

Il est cependant préférable de boire avec modération. L'alcool peut en effet provoquer une crise de goutte.

Puis-je manger normalement si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez manger normalement pendant votre traitement à l'allopurinol.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alimentation sur l'allopurinol.

Cependant, n'oubliez pas les recommandations diététiques pour la goutte (limitez la viande rouge, le gibier, les abats, le poisson, les fruits de mer et les sodas) et **buvez abondamment** pendant votre traitement à l'allopurinol (2 à 3 litres d'eau par jour).

Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ou si j'allaite ?

L'allopurinol est déconseillé aux femmes enceintes (surtout durant les 3 premiers mois de la grossesse) et à celles qui allaitent.

Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ?

Non, vous ne devez pas prendre d'allopurinol pendant les trois premiers mois (premier trimestre) de la grossesse. Il existe un risque d'**effets nocifs pour votre bébé**.

Les **connaissances** quant à la prise d'allopurinol dès le troisième mois de la grossesse sont **insuffisantes** pour garantir sa sécurité. Évaluez donc la gravité de vos symptômes par rapport au risque pour l'enfant en concertation avec votre médecin.

Vous êtes enceinte ou vous essayez de tomber enceinte ? Si c'est le cas, **discutez** de la prise d'allopurinol avec **votre médecin et/ou votre pharmacien**.

Puis-je allaiter lorsque je prends ce médicament ?

La prise d'allopurinol est **déconseillée pendant la période de l'allaitement**.

Les **connaissances** quant à la prise d'allopurinol pendant l'allaitement sont **insuffisantes** pour garantir sa sécurité.

Si vous allaitez et que vous souhaitez prendre de l'allopurinol, **discutez-en avec votre médecin et/ou votre pharmacien**.

À quoi dois-je faire attention si je prends d'autres médicaments ?

La prise de d'allopurinol peut entraîner des interactions avec d'autres médicaments ou être influencée par la prise d'autres médicaments. Cet aperçu ne répertorie que les **interactions potentiellement graves**. Consultez votre médecin et/ou votre pharmacien en cas d'utilisation simultanée de ce médicament avec les médicaments suivants :

- certains antibiotiques de la famille des **pénicillines** ;
- certains médicaments contre les **tumeurs** (mercaptopurine) ;
- certains médicaments qui **modifient l'immunité** (immunomodulateurs : azathioprine).

La liste complète des interactions se trouve dans la notice. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

À quoi dois-je faire attention si j'ai d'autres problèmes de santé ?

Ne prenez pas d'allopurinol dans les situations suivantes ou, le cas échéant, consultez d'abord votre médecin et/ou votre pharmacien :

- **allergie** à l'allopurinol ;
- **diminution du fonctionnement du foie**.

Pour la liste complète des situations qui demandent une vigilance particulière lorsque vous utilisez de l'allopurinol, consultez la notice. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Comment conserver ce médicament et pendant combien de temps ?

Comment conserver ce médicament ?

Conservez toujours ce médicament **hors de la portée et de la vue des enfants**.

Conservez ce médicament à **température ambiante** (15 – 25 °C).

Conservez toujours le médicament dans son **emballage d'origine, bien fermé**, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Ne jetez pas vos médicaments dans l'évier ou les toilettes, ni dans la poubelle. Rapportez-les à **votre pharmacie**.

Cliquez [ici](#) pour de plus amples informations.

Combien de temps puis-je conserver ce médicament ?

N'utilisez **pas** ce médicament **au-delà de sa date de péremption**. Cette date figure sur la boîte, la plaquette ou l'étiquette.

Vous pouvez prendre le médicament jusqu'au dernier jour du mois et de l'année mentionnés après « EXP ».

Cette information a été fournie par PharmaInfo.be, une initiative de l'AFMPS.

Avez-vous encore des questions après avoir lu ces informations ?

Contactez votre médecin ou votre pharmacien.